

## Communiqué de presse de Dominique Tilmans, Présidente du groupe MR du Sénat

---



### Question orale en séance plénière du Sénat Construction d'une prison à Marche

Jeudi 19 novembre 2009

Un projet de construction de prison à Marche avait de réelles chances d'aboutir relativement rapidement, jusqu'à ce que la Région wallonne, et le Ministre Philippe Henry en particulier, fasse barrage à sa réalisation pour des motifs divers.

Or, ce projet permettrait la création de **3 à 400 emplois** au profit d'autant de familles de la région. De nombreux **contacts avec le fonctionnaire délégué** de l'urbanisme quant au choix du terrain ont déjà été pris. Il a d'ailleurs émis un **avis favorable sur le site retenu**.

Il est en outre facile de démontrer que Marche n'a **pas la possibilité de trouver un autre terrain** dans une zone de services publics et d'équipements communautaires ou dans une zone urbanisable. En outre, lundi dernier, le conseil communal devait déjà entériné la vente d'un terrain de 15ha à la Régie des bâtiments. Elle a du être suspendue et le bourgmestre a reçu le **soutien de l'ensemble du conseil communal pour ne pas en rester là**.

Par ailleurs, la **situation géographique** du futur bâtiment est tout à fait **adéquate**, Marche est à moins d'une demi-heure de Namur, la gare de Marche est à moins de 3km du site proposé et à moins de 5km de la gare de Marloie. La commune est en négociation avec les TEC pour créer une nouvelle navette entre Marloie et les sites industriels. L'accès au site est aisé grâce à une route nationale à 4 bandes. Enfin, facilité non négligeable, Marche est proche des tribunaux et autres prisons des environs.

Alors que faire pour que ce projet qui a déjà reçu l'aval du gouvernement fédéral aboutisse malgré la réticence du seul Ministre Henry de la Région wallonne ? se demandent **Dominique Tilmans**, Présidente du groupe MR du Sénat, et **Dimitri Fourny**, sénateur de communauté CdH, tous deux membres du front luxembourgeois qui s'est constitué à cette occasion.

A cela, le secrétaire d'Etat Bernard Clerfayt a répondu pour le Vice Premier Ministre Reynders, en séance plénière du Sénat de ce jeudi 19 novembre, que les procédures d'acquisition des terrains étaient suspendues dans l'attente de la décision du Ministre régional Henry.

De nombreux contacts ont déjà été pris avec son cabinet pour trouver une solution. Le gouvernement fédéral a donc parfaitement joué son rôle.

En outre, il a choisi le site de Marche en concertation avec toutes les autorités concernées, à savoir les communes, provinces, gouvernement wallon et intercommunales.

Il serait regrettable que Marche soit le seul arrondissement sans prison. Le Ministre Henry rendra sa décision seulement le 23 décembre prochain, **ce que déplore Dominique Tilmans** car cette décision est attendue avec beaucoup d'impatience.